

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **TH-Gold dilué à 1%**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Dilution dans l'eau à 1% (v/v) du produit biocide TH-Gold – TP03 : hygiène vétérinaire, désinfectant  
Utilisation professionnelle uniquement.

Système de descripteurs des utilisations (REACH) :

Aucune donnée n'est disponible.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : THESEO FRANCE  
Adresse : 200 Avenue de Mayenne - Zone Industrielle des touches- 53000 LAVAL - France  
Téléphone : +33.2.43.67.96.96  
[theseo@theseo.fr](mailto:theseo@theseo.fr)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33.145.425.959

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>

Autres numéros d'appel d'urgence

En cas d'urgence, appelez le centre anti-poison le plus proche.

## RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification du mélange

#### Conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 et ses adaptations :

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 et ses adaptations :

Pictogramme de danger : Aucun.  
Mention d'avertissement : Aucune.  
Mention de danger : Aucune.  
Conseil de prudence : Aucun.

### 2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon les critères de l'article 57 et conformément à l'article 59 de REACH, Règlement N°1907/2006 (<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>) à une concentration individuelle supérieure à 0.1%.

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB à une concentration individuelle supérieure à 0.1%.

## RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

Non applicable (mélange).

### 3.2. Mélanges

Informations sur les composants :

| N° Enregistrement REACH | N° Index     | N° CAS  | N° CE     | Nom chimique                             | Classification  | % m/m |
|-------------------------|--------------|---------|-----------|--|---|-------|
| -                       | 607-001-00-0 | 64-18-6 | 200-579-1 | Acide formique > 85% (solution aqueuse)* | Acute Tox. 3, H331<br>Acute Tox. 4, H302<br>Skin Corr. 1B, H314<br>Eye Dam. 1, H318 | 0.575 |

\*Substance pour laquelle il existe des valeurs limite d'exposition sur le lieu de travail.

Autres données :

Aucune donnée.

---

## RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.  
Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### 4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation :

Transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.

En cas de contact avec les yeux :

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

S'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.

En cas d'ingestion :

En cas d'ingestion massive, consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

Ne rien faire ingérer.

Si la quantité ingérée est peu importante (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée n'est disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement spécifique et immédiat : Aucune donnée n'est disponible.

Information pour le médecin : Aucune donnée n'est disponible.

---

## RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Ce produit n'est pas inflammable.

### 5.1. Moyens d'extinction

En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés.

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- eau pulvérisée ou brouillard d'eau
- mousse
- poudres
- dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.  
Ne pas respirer les fumées.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Aucune donnée n'est disponible.

---

## RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les non-secouristes

En cas de dispersion accidentelle d'une grande quantité, évacuer tout le personnel et n'autoriser l'accès qu'à des opérateurs entraînés et équipés d'appareil de respiration autonome.  
Assurer une ventilation adéquate.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

Éviter toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Se référer aux rubriques 8 et 13.

---

### RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

#### Équipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Équipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

##### Stockage/Emballage

Conserver le récipient bien fermé dans son emballage d'origine.

Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles (voir la rubrique 10).

Tenir à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Dilution dans l'eau à 1% (v/v) du produit biocide TH-Gold – TP03 : hygiène vétérinaire, désinfectant

Utilisation professionnelle uniquement.

---

### RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- Union Européenne (Directives 91/322/EEC, 98/24/CE, 2000/39/CE, 2004/37/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, 2017/2398/UE, 2019/983/UE)

| Composant      | CAS n°  | VME-mg/m <sup>3</sup> | VME-ppm | VLE-mg/m <sup>3</sup> | VLE-ppm | Note |
|----------------|---------|-----------------------|---------|-----------------------|---------|------|
| ACIDE FORMIQUE | 64-18-6 | 9                     | 5       | -                     | -       | -    |

- France (INRS - ED984 :2016) :

| N° CAS  | N° CE     | Nom chimique   | Limites d'exposition             | TMP N° |
|---------|-----------|----------------|----------------------------------|--------|
| 64-18-6 | 200-579-1 | Acide formique | VME: 5 ppm – 9 mg/m <sup>3</sup> | -      |

Valeurs limites biologiques :

Aucune donnée n'est disponible.

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Non applicable pour un mélange.

Concentration prédite sans effet (PNEC) :

Non applicable pour un mélange.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Aucun équipement de protection individuelle n'est nécessaire lors de la manipulation occasionnelle du produit et en petites quantités.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### - Protection des yeux / du visage

Éviter le contact avec les yeux. Porter un équipement de protection des yeux en cas de manipulation prolongée du produit en quantité importante. S'assurer qu'une fontaine oculaire et une douche de sécurité sont disponibles et prêts à l'emploi.

#### - Protection des mains

Éviter le contact avec les mains. Se laver les mains après utilisation.

#### - Protection du corps

Éviter le contact avec la peau. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

#### - Protection respiratoire

Éviter d'inhalier les brouillards ou vapeurs du produit. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

#### - Risques thermiques

Non applicable.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée n'est disponible.

---

## RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Informations générales

|                 |                     |
|-----------------|---------------------|
| État Physique : | Liquide translucide |
| Couleur :       | Aucune              |
| Odeur :         | Non déterminée      |

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

|  |   |
|--|---|
| pH :   | 2.2 à 20°C                                    |
| Point de fusion/point de congélation :               | Proche de celui de l'eau (> 99% d'eau)        |
| Point initial d'ébullition/intervalle d'ébullition : | Proche de celui de l'eau (> 99% d'eau)        |
| Point d'éclair :                                     | Non déterminé                                 |
| Taux d'évaporation :                                 | Non déterminé                                 |
| Inflammabilité :                                     | Non inflammable                               |
| Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité :   | Non applicable                                |
| Limites supérieures/inférieures d'explosivité :      | Non déterminées                               |
| Pression de vapeur :                                 | Non déterminée                                |
| Densité de vapeur :                                  | Non déterminée                                |
| Densité relative :                                   | Proche de celle de l'eau (> 99% d'eau)        |
| Solubilité :   | Soluble dans l'eau                            |
| Coefficient de partage n-octanol/eau :               | Non déterminé                                 |
| Température d'auto-inflammabilité :                  | Non déterminé                                 |
| Température de décomposition :                       | Non déterminée                                |
| Viscosité :  | Proche de celle de l'eau (> 99% d'eau)        |
| Propriétés explosives :                              | Non explosif (sur la base de la composition)  |
| Propriétés comburantes :                             | Non comburant (sur la base de la composition) |

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

---

## RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Exposé à des températures élevées, le mélange peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone et des fumées.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée n'est disponible.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée n'est disponible.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

- La décomposition thermique peut dégager/former :
- monoxyde de carbone (CO)
  - dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

---

## RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### 11.1.1 Substances

Non applicable (mélange).

#### 11.1.2 Mélange

Aucune donnée expérimentale sur le mélange n'est disponible. Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé.

#### Toxicité aiguë :

##### Mélange :

Aucune donnée n'est disponible.

##### Acide formique > 85% (solution aqueuse)

Oral, DL<sub>50</sub> : 730 mg/kg (rat)

Inhalation, CL<sub>50</sub> : 7.85 mg/L 4h (rat)

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée :

##### Mélange :

Aucune donnée n'est disponible.

##### Acide formique > 85% (solution aqueuse)

OCDE N°404 (lapin) : corrosif pour la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

##### Mélange :

Aucune donnée n'est disponible.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

##### Mélange :

Aucune donnée n'est disponible.

##### Acide formique > 85% (solution aqueuse)

OCDE N°406 : Non sensibilisant.

#### Mutagenicité sur les cellules germinales :

##### Mélange :

Aucune donnée n'est disponible.

##### Acide formique > 85% (solution aqueuse)

Non classé mutagène.

#### Cancérogénicité :

##### Mélange :

Aucune donnée n'est disponible.

##### Acide formique > 85% (solution aqueuse)

Non classé cancérogène.

#### Toxicité pour la reproduction :

##### Mélange :

Aucune donnée n'est disponible.

##### Acide formique > 85% (solution aqueuse)

Non classé reprotoxique.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Aucune donnée n'est disponible.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Aucune donnée n'est disponible.

#### Danger par aspiration :

Aucune donnée n'est disponible.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Aucune donnée n'est disponible.

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Aucune donnée n'est disponible.

#### Effets interactifs

Aucune donnée n'est disponible.

#### Absence de données spécifiques

Aucune donnée n'est disponible.

#### Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

---

## RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

#### Substances

Non applicable (mélange).

## Mélange

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement (classification par calcul). Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

Acide formique > 85% (solution aqueuse)

Facilement biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

Acide formique > 85% (solution aqueuse)

Non bioaccumulable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible sur le mélange.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne contient pas de substance évaluée comme PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

---

## RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la Directive 2008/98/CE, la Décision 2014/955/UE et la Directive (UE) 2015/1127.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

#### Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

#### Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

---

## RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport. Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR 2019 - IMDG 2020 - OACI/IATA 2020).

---

## RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### - Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

#### - Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

#### - Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

#### - Étiquetage des biocides :

TP03 : hygiène vétérinaire, désinfectant.

Acide formique > 85% (solution aqueuse) (CAS N°64-18-6) : 0.575 % m/m

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

---

## RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

### **Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :**

- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H331 Toxique par inhalation.

### **Abréviations :**

- PBT : substances persistantes, bioaccumulables et toxiques.
- vPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.
- ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.
- IMDG : International Maritime Dangerous Goods.
- IATA : International Air Transport Association.
- OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.
- RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

### **Révision :**

- Une ligne verticale dans la marge gauche indique une modification de la précédente version.
- Cette version remplace toutes les versions précédentes.